

ESF ÉDITEUR

Association nationale des assistants de
service social

Action sociale et action humanitaire

ACTION SOCIALE
ET ACTION HUMANITAIRE

OUVRAGES DE L'ANAS *

- LE TRAVAIL SOCIAL FACE AUX DROITS DE L'HOMME, LI^e Congrès de l'ANAS, Paris, 1998.
- TERRITOIRE : DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET ÉCONOMIQUE. UTOPIE ET RÉALITÉS. L^e Congrès de l'ANAS, Paris, 1995.
- TRAVAIL SOCIAL ET ASSOCIATIONS DE PROXIMITÉ. UNE COMPLÉMENTARITÉ POUR LA PROMOTION DE LA PERSONNE. XLIX^e Congrès de l'ANAS, Montpellier, 1994.
- MANDAT, CONTRAT ÉVALUATION : QUELLE LÉGITIMITÉ, POUR QUEL TRAVAIL SOCIAL ? XLVIII^e Congrès de l'ANAS, Paris, 1993.
- DE L'USAGER AU CITOYEN. AU-DELÀ DE LA GESTION SOCIALE, COMMENT ROUVRIRE UN ESPACE CRÉATIF. XLVII^e Congrès de l'ANAS, La Baule, 1992.
- SOCIÉTÉ, LOI, TRAVAIL SOCIAL. XLVI^e Congrès de l'ANAS, Paris, 1991.
- TRAVAIL SOCIAL - MÉDIAS. QUEL REGARD ? XLV^e Congrès de l'ANAS, Le Mans, 1990.
- FORMATION, FONCTION, STATUT DES ASSISTANTS DE SERVICE SOCIAL EN FRANCE. XLIV^e Congrès de l'ANAS, Paris, 1989.
- DROIT DE L'HOMME ET SERVICE SOCIAL DANS L'ESPACE EUROPÉEN EN 1992. XLII^e Congrès de l'ANAS, Paris, 1987.
- TRAVAILLEUR SOCIAL DEMAIN. XLI^e Congrès de l'ANAS, Lyon, 1986.
- COUPLE, FAMILLE ET SOCIÉTÉ. XL^e Congrès de l'ANAS, Paris-Sorbonne, 1985.
- NOUVEAUX CONTEXTES, NOUVEAUX RAPPORTS AVEC LA POPULATION. XXXIX^e Congrès de l'ANAS, Paris, 1984.
- LE SERVICE SOCIAL ENTRE LA DEMANDE ET LES INSTITUTIONS. XXVIII^e Congrès de l'ANAS, Strasbourg, 1973.

Catalogue complet sur demande

* Disponibles à l'ANAS, 15, rue de Bruxelles, 75009 Paris.

0 2429259 1

36

ASSOCIATION NATIONALE
DES ASSISTANTS DE SERVICE SOCIAL
(ANAS)

ACTION SOCIALE ET ACTION HUMANITAIRE

LII^e Congrès ANAS



23, rue Truffaut 75017 Paris

D2 2002-22049

DL-08 02 1999 05558

© 1999 ESF éditeur, Paris
ISBN 2 7101 1315 5
ISSN 0757 6692

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L.122-5, 2° et 3° a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple ou d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou ses ayants droit, ou ayants cause, est illicite » (art. L. 122-4). Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

BRF
DEP

Collection Actions sociales

dirigée par Amédée Thévenet et Francis Pintiau

La collection *Actions sociales* regroupe des ouvrages de références écrits par des professionnels et des praticiens du Travail social.

Outils de réflexion et de pratiques, destinés à fournir des pistes d'action dans la tradition des ouvrages parus chez ESF éditeur, les livres de la collection *Actions sociales* s'intéressent tout à la fois à des questions d'actualité et à des réflexions de fond.

Destinés aux travailleurs sociaux en exercice ou en formation, aux formateurs, aux enseignants, aux associations et aux élus, à tous les citoyens dans une société en évolution et à toute personne impliquée dans le travail et l'action sociale, les ouvrages parus dans la collection répondent de façon pragmatique aux interrogations et aux attentes du terrain.

La *Série ANAS* est dirigée par l'Association nationale des assistants de service social.

*

* *

Voir en fin d'ouvrage la liste des titres disponibles

SOMMAIRE

Avant-propos

| | |
|--|---|
| Message de Madame Martine AUBRY, Ministre de l'Emploi et de la Solidarité | 9 |
|--|---|

Préface

| | |
|--|----|
| Jacques LADSOU, Vice-Président du Conseil supérieur du Travail social | 11 |
|--|----|

Introduction

| | |
|--|----|
| Christine GARCETTE, Présidente de l'ANAS | 17 |
|--|----|

I. Action humanitaire

- L'humanitaire : état de la question
Docteur Jacques LEBAS, Institut de l'Humanitaire
- De la philanthropie à l'humanitaire
Brigitte BOUQUET, Directrice du CEDIAS
- Un exemple d'aide humanitaire internationale : le Programme des
enfants des rues
Alphonse TAY, UNESCO
- De l'international à la mission France
Nathalie SIMONNOT et Graciella ROBERT,
Mission France Médecins du Monde
- L'oubli des autres
Roger-Pol DROIT, Philosophe

II. Action sociale

- L'urgence et l'immédiateté
Xavier EMMANUELLI, Président du Samu social
et ancien Secrétaire d'État à l'Action humanitaire
- « Vous avez dit urgence ? »
Miguel BENASAYAG, Psychanalyste
- Réflexions professionnelles
François ROCHE, Directeur du Service social d'Aide
aux Émigrants

| | |
|--|-----|
| III. Action sociale et action humanitaire : être efficace ensemble | 83 |
| • Action sociale et action humanitaire : différences et complémentarités | |
| Pierre GAUTHIER, Directeur de l' Action sociale | 85 |
| • La notion d'efficacité dans l' action sociale | |
| Henri NOGUÈS, Économiste | 89 |
| • Éthique, visibilité et efficacité | |
| Table ronde | 99 |
| Conclusion | 111 |
| Bibliographie | 113 |
| Annexes | 117 |
| Charte européenne de l' Action humanitaire | 118 |
| Associations citées dans l' ouvrage | 119 |
| Programme du congrès de l' ANAS | 121 |
| Présentation des ateliers du congrès | 122 |
| Présentation du concert donné pour l' Association Sophie, par l' Association Archets pour un Espoir | 123 |

Le caricaturiste Gabs a éclairé de son humour les débats pendant le congrès. Nous reproduisons ici, avec son aimable autorisation, certains de ses dessins.



AVANT-PROPOS

Madame Martine AUBRY
Ministre de l'Emploi et de la Solidarité

Madame Martine AUBRY a apporté son patronage au 52^e congrès de l'ANAS et a fait parvenir le message suivant :

« Vous teniez cette année à Paris votre 52^e congrès sur le thème " l'action sociale et l'action humanitaire : être efficace ensemble ". La pertinence de cette réflexion n'est malheureusement pas à démontrer tant nombre de nos concitoyens, dans un pays fortement touché par le chômage et la précarité, sont confrontés à des situations de véritable urgence.

L'action d'urgence caritative ou publique a toujours existé. Face à la montée des besoins, de nouvelles associations, s'appuyant pour certaines sur les savoir-faire acquis dans l'action humanitaire internationale, sont apparues en France dans la dernière décennie. Vous savez, comme moi, qu'elles ont vite acquis la conviction que l'action d'urgence n'a de sens que si elle s'inscrit dans une démarche plus globale. Le traitement de l'urgence ne peut en effet tenir lieu de politique d'action sociale. Satisfaire les besoins immédiats est nécessaire mais il convient surtout de déterminer, avec les personnes en difficulté, les conditions leur permettant de bâtir ou de rebâtir des projets de vie.

Pour ce faire, je suis convaincue que les travailleurs sociaux, au premier rang desquels les assistants sociaux, sont les seuls à pouvoir en être à la fois facilitateurs, opérateurs et garants, pour des raisons simples à mes yeux qui ne prêtent pas à discussion. Ils ont reçu une formation solide, ils ont le recul qu'autorise le travail au sein d'une institution, ils ont la capacité à travailler dans la durée et dans une dynamique de partenariat. C'est dans cet esprit que le gouvernement prépare le programme et la loi de prévention de lutte contre les exclusions qui seront présentés au Parlement dans les prochaines semaines. Les conditions de votre action y seront notamment précisées et renforcées. Cela constitue une attente forte de votre part et nous y répons.

De même, je veux vous assurer que le plan « Nouveaux services, nouveaux emplois pour les jeunes » et la mise en œuvre du fond d'urgence sociale n'altèrent en aucune façon la confiance que les pouvoirs publics

vous témoignent. Le premier de ces dispositifs, qui n'institue pas de nouveaux travailleurs sociaux, doit être considéré comme une chance par les relais que vous allez pouvoir donner à votre action. Quant au fond d'urgence sociale, c'est une mesure ponctuelle dont nous devons sortir très vite en tirant les enseignements utiles. Le succès de ces mesures ne fera pas l'économie de la nécessaire qualité du service rendu à l'usager dont votre compétence et votre déontologie sont les garants. À ma demande, sur toutes ces questions et sur les réponses aux situations de violence, le Conseil supérieur du Travail social réfléchit et travaille. Je serai plus particulièrement attentive à ses avis et ses propositions.

Notre société a, plus que jamais, besoin de citoyenneté. Celle-ci passe par le développement de l'emploi, de la prévention de toutes les formes d'exclusion et d'une action sociale qui offre à chacun les possibilités d'être pleinement acteur de sa vie. Tel est le sens de l'action de fond menée par le gouvernement. Telle est l'ambition qui est au cœur de notre action. Soyez assurés que je suis à vos côtés dans ce congrès de l'ANAS. »

PRÉFACE

Jacques LADSOUS¹

C'est un grand honneur que me font mes collègues assistants de service social de me demander de préfacier leurs travaux autour de cette notion d'engagement. Mais, en même temps, c'est une grande responsabilité et c'est ainsi que je reçois leur demande et que je m'efforce d'y répondre car il est évident que je défends la professionnalisation du Travail Social et que je ne conçois pas qu'un travail de qualité puisse se poursuivre sans que des professionnels ne l'encadrent, le supportent et l'aident à s'évaluer. Et j'entends, par professionnels, ceux qui se sont engagés dans une action, se sont formés pour le faire dans de bonnes conditions qui garantissent le service rendu et ont acquis une compétence qui leur permet une disponibilité à toute épreuve, en même temps qu'une capacité d'invention sans cesse adaptée et renouvelée.

Mais la traversée que j'ai faite, sur une cinquantaine d'années de l'histoire du Travail Social, me permet aussi de comprendre que la solidarité, dont a besoin la société, ne peut exister que si tous les hommes sont concernés et constituent un **réseau** sur lequel les professionnels s'appuient et, à travers lequel, les gens momentanément marginalisés, pour des raisons économiques, accidentelles, des revers affectifs ou autres, vont trouver une place appropriée.

Aujourd'hui, le bénévolat est-il encore possible ? Peut-on accepter le principe, alors que les techniques de travail de l'action sociale sont devenues pointues et que l'on a certes besoin de cœur, mais plus encore de compétences ? Dans cette évolution, que devient la notion de militant ? Peut-on être militant et salarié ?

C'est à ces questions que les journées de l'ANAS se sont efforcées de répondre, en mettant un peu de clarté dans des situations qui souffrent d'être opposées les unes aux autres, alors que chaque concept a sa valeur propre qui n'est pas forcément incomparable avec d'autres valeurs.

Un **bénévole**, c'est quelqu'un qui apporte, dans une action, une **volonté** de faire non rétribuée, une volonté de bien faire et pas seulement une

1. Vice-Président du Conseil supérieur du Travail social.

Charte européenne de l'Action humanitaire

Cracovie, le 31 mars 1990

Considérant désormais l'Action Humanitaire comme partie intégrante de la vie politique en démocratie,

Considérant que l'Action Humanitaire doit s'exercer au bénéfice de son prochain comme de son lointain, chez soi et chez les autres,

Je refuse toutes les formes de discrimination entre les individus, les groupes ethniques ou religieux, je refuse de laisser monter les intolérances, les racismes, l'antisémitisme, je m'engage à les dénoncer et à y faire obstacle,

Je refuse les exclusions nées de la pauvreté, de la précarité et des pathologies,

Je refuse que la science couvre l'oppression ou la torture physique ou psychique, qu'elle porte atteinte à la dignité de l'homme,

Je refuse toute forme de manipulation génétique qui porterait atteinte à la dignité de la personne humaine,

Je m'engage à tout mettre en œuvre pour que soient respectés les équilibres écologiques,

Je m'engage à apporter une assistance à toutes les victimes des catastrophes naturelles, écologiques ou politiques, dans mon pays et au-delà des frontières,

Je m'engage à tout mettre en œuvre pour que soit appliqué le droit des organisations non gouvernementales de secours, agissant de manière impartiale, à porter cette assistance humanitaire aux victimes, sans discrimination et en toutes circonstances,

Je m'engage à agir pour que la convention internationale sur les Droits de l'Enfant soit respectée et appliquée dans tous les pays du monde,

J'affirme que le principe de non-ingérence s'arrête à l'endroit précis où naît le risque de non-assistance,

Que l'on cache l'horreur, **Je m'engage** à témoigner.

Que renaisse la barbarie, **Je m'engage** à la combattre.

Signature :

Associations citées dans l'ouvrage

Association Sophie

Lotissement Costossebas
La Pinède
26130 SAINT RESTITUT
Tél. : 04.75.96.01.88.

Association Archets pour un Espoir

« Les Vernes »
71960 PRISSE
Tél. et fax : 03.85.37.88.41.

Bioforce

44, boulevard Lénine
69694 VENISSIEUX Cedex
Tél. : 04.78.67.32.32.
Fax : 04.78.70.27.12.

Croix-Rouge

1, place Henri Dunant
75384 PARIS Cedex 08
Tél. : 01.44.43.11.00.
Fax : 01.44.43.11.01.

École du Sud-Est

20, rue de La Claire
69337 LYON Cedex 09
Tél. : 04.78.83.40.88.
Fax : 04.78.64.64.29.

Emmaüs

32, rue des Bourdonnais
75001 PARIS
Tél. : 01.42.33.61.06.
Fax : 01.40.28.04.26.

Humanis

142, avenue Jean Mermoz
63100 CLERMONT FERRAND
Tél. : 04.73.42.19.00.
Fax : 04.73.42.19.19.

Institut de l'Humanitaire

Hôpital Saint Antoine
184, rue du Faubourg Saint Antoine
75012 PARIS
Tél. : 01.44.92.15.50.
Fax : 01.44.92.00.18.

Les Compagnons de la Nuit

15, rue Gay Lussac
75005 PARIS
Tél. : 01.43.54.72.07.
Fax : 01.43.26.39.44.

Médecins du Monde (MDM)

62, rue Marcadet
75018 PARIS
Tél. : 01.44.92.15.15.
Fax : 01.44.92.99.99.

Médecins sans Frontières (MSF)

8, rue Saint Sabin
75544 PARIS Cedex 11
Tél. : 01.40.21.29.29.
Fax : 01.48.06.68.68.

Radio France Urgences (585 MO)

Maison de Radio France
116, avenue du Président Kennedy
75220 PARIS Cedex 16
Tél. : 01.42.30.42.55.
Fax : 01.42.30.42.99.